

GARDERIE

Le service de garderie fonctionne matin et soir tous les jours de classe.
La garderie se situe dans la salle de jeux des locaux scolaires.

Fonctionnement :

Le matin, les enfants peuvent être pris en charge à partir de 7 H 30 jusqu'à 8 H 35.
Le soir, les enfants sont accueillis dès 16 H 30, jusqu'à 19 H au plus tard. Un goûter est distribué.
La surveillance de la garderie est assurée par les agents municipaux.
Pour les enfants scolarisés en primaire une surveillance du travail scolaire est assurée de 17 h 15 à 18 h.

Inscription :

Tout comme pour la cantine, une fiche d'inscription est remise, à compléter et à remettre en fin d'année scolaire pour la rentrée suivante.
Si l'enfant participe à une activité et doit quitter la garderie ou s'il repart avec une autre personne que ses parents, une autorisation écrite doit être remise aux services de la mairie.

Tarifs :

Chaque année avant la rentrée, le Conseil Municipal fixe par délibération le tarif du service pour l'année scolaire. Les factures sont établies au trimestre .

Pour toute information, vous pouvez contacter Madame le Maire à la mairie le jeudi après-midi et le samedi matin.